URGENCES VITALES INTRAHOSPITALIÈRES

L'arrêt cardiaque nous concerne tous. Cette prise en charge touche environ une personne par semaine au CHU. Mettre à jour régulièrement ses connaissances dans ce domaine est essentiel pour que cette prise en charge soit optimale et rapide. Le respect de la conduite à tenir en cas d'urgence vitale et la mise en œuvre des premiers gestes en cas d'arrêt cardiaque apparaissent d'autant plus important qu'ils influencent directement les délais de prise en charge et la survie des patients (chaque minute de retard de prise en charge équivaut à une perte de chance de survie de 10 %).

Qu'est-ce qu'une urgence vitale ?

On parle d'urgence vitale lorsque le pronostic vital d'un patient est engagé, c'est-à-dire lorsque des soins rapides et adaptés doivent être administrés pour lui sauver la vie. L'arrêt cardiaque constitue l'urgence vitale absolue.

Quelles sont les modalités d'alerte ?

- L'alerte s'applique aux **urgences vitales survenant au sein de l'établissement**. Elle concerne les patients, les visiteurs ou les professionnels hospitaliers.
- Numéro d'appel dédié :
  - Le **815** pour tous les secteurs adultes de l'hôpital Jean Minjoz et l'hôpital Saint-Jacques,
  - Le **14115** pour la prise en charge d'un enfant dans les secteurs de pédiatrie.
- **Précisez le lieu** (bâtiment, étage, service, n° de chambre) et s'il s'agit d'un arrêt cardiaque ou d'un autre type d'urgence.



Premiers gestes s'il s'agit d'un arrêt cardiaque

- Libérer les voies aériennes et **commencer immédiatement le massage cardiaque**
- Faire apporter **le chariot d'urgence et le défibrillateur**
- Faciliter **l'accès au lit**

Traçabilité de l'alerte et de la prise en charge par l'équipe de soins du service

- Remplir systématiquement la fiche dupliquée « Traçabilité de l'alerte et de la prise en charge immédiate d'un arrêt cardiaque » (à disposition sur le chariot d'urgence).
- Un exemplaire suit le patient en réanimation et sera conservé dans son dossier.
- L'autre exemplaire est gardé dans le porte-folio « Guide chariot d'urgence ».

Règles du bon usage du chariot d'urgence

- Le chariot d'urgence doit être **aisément et rapidement accessible** par les professionnels habilités à intervenir en cas d'urgence vitale. Sa localisation doit être connue de tous les professionnels.
- Son **contenu doit être vérifié au minimum mensuellement** selon un planning prévisionnel établi et après chaque utilisation.
- La vérification du chariot d'urgence doit être **tracée**.
- Le chariot d'urgence doit être **scellé** après chaque vérification.

Quelles formations doit-on réaliser pour se former aux gestes et soins d'urgence ?

- Le CHU organise plusieurs fois par an des formations aux gestes d'urgence et des formations spécifiques sur la prise en charge de l'arrêt cardiaque en milieu de soins.
- **L'AFGSU* 1** est destinée à l'ensemble des personnels non professionnels de santé.
- **L'AFGSU* 2** est destinée à l'ensemble des professionnels de santé.
- Cette formation est organisée par **le CESU et validante pour le DPC médical.**

* AFGSU : attestation de formation aux gestes et soins d'urgence

Pour aller plus loin

- Intranet > Classeur Virtuel > Guide du chariot d'urgence > **Prise en charge des urgences vitales (secteur adulte)**
- Intranet > Classeur Virtuel > Guide du chariot d'urgence > **Prise en charge des urgences vitales (secteur pédiatrique)**